



**PROJET ÉDUCATIF DE
TERRITOIRE
DE
LAILLE**

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Laillé

Nom du correspondant : Stéphanie Buron

Fonction : Coordinatrice des temps d'activité périscolaire

Elus en charge du dossier :

André Le Traon adjoint à l'animation enfance jeunesse et périscolaire

Sophie Briand adjointe aux affaires scolaires restauration scolaire et transport.

Adresse : Mairie de Laillé 2 rue de l'hôtel de ville 35890 Laillé

Téléphone : 02.99.42.57.10

Adresse électronique : coordinationrs@laille.fr

Périmètre et public du PEDT : Commune de Laillé, territoire se situant en zone rurale.

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (ZUS ou DSR) : Non plus maintenant mais DSR

Cible pour 2013 / 2014

Public concerné : Chiffre année scolaire 2014-2015

Nombre total d'enfants : **646**

Niveau maternelle, moins de 3 ans : **14** (12 Henri Matisse et 2 Notre Dame)

Niveau maternelle, entre 3 et 5 ans : **256** (188 Henri Matisse et 68 Notre Dame)

Niveau élémentaire : **376** (258 Léonard de Vinci et 118 Notre Dame)

Niveau secondaire : 0

Mode d'inscription aux activités proposées : La municipalité a le souhait de garantir une équité de traitement pour toutes les familles. Dans le cadre des TAP, il a donc été fait le choix de la gratuité pour toutes les activités proposées. Pour que les enfants puissent découvrir plusieurs activités variées, un planning est établi par période (de vacances à vacances) sur l'année scolaire 2014-2015. Les parents pourront inscrire leurs enfants à l'année, les 4 jours ou bien les jours souhaités. Afin de faciliter l'organisation et la fluidité des parcours, l'option choisie par les parents doit rester identique tout au long d'une période. Si les parents souhaitent connaître le programme de la période avant d'inscrire leur enfant, il est possible de le leur communiquer par mail et ainsi ils pourront confirmer l'inscription.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) : 3

| Établissements | Publics | Privés | Total |
|----------------------------|----------|----------|----------|
| Écoles maternelles | 1 | 0 | 1 |
| Écoles élémentaires | 1 | 0 | 1 |
| Écoles primaires | 0 | 1 | 1 |
| Établissements secondaires | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 | 1 | 3 |

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecole maternelle publique « Henri Matisse »
- Ecole élémentaire publique « Léonard de Vinci »
- Ecole privée « Notre Dame »

2. PARTENAIRES DU PROJET :

Partenaires institutionnels :

- Education Nationale,
- DDCSPP (Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)
- CAF Caisse d'Allocations Familiales (ALSH Accueil de Loisirs sans Hébergement)

Partenaires associatifs :

- Associations sportives (Union Sportive de Laillé) et culturelles Lailléennes (Association Culture et Loisirs),
- OCAS (office cantonal d'associations ou animations sportives ?),
- Léo Lagrange (Délégation de Service Public enfance jeunesse)
- Représentants de parents d'élèves (FCPE, APEL)

Autres partenaires : Elus municipaux, Personnes participant bénévolement, directrices d'écoles publiques et privée et enseignants

3. MÉTHODE ET OBJECTIFS:**L'accueil périscolaire :****L'accueil du soir et du matin :**

Organisé sur les écoles Léonard de Vinci et Henri Matisse, il est ouvert de 7h15 à 8h30 le matin, et de 16h30 à 19h00 le soir, dont une aide aux devoirs de 16h45 à 17h15. Les accueils du matin et du soir ne sont pas déclarés en accueil de loisirs. Ces activités sont payantes avec une tarification en fonction du quotient familial. Pour l'école Notre Dame, la garderie est organisée, par l'AEPEC, à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h00 le soir.

Les activités proposées sur l'accueil du périscolaire:

- Aide aux devoirs
- Jeux libres (jeux de société, jeux d'extérieur...)

La pause méridienne :

La pause méridienne est comprise entre 11h50 et 13h20 pour les maternelles de l'école Henri Matisse, de 11h50 à 13h45 pour les élèves de l'école Léonard de Vinci. Les enfants de Notre Dame ont leur pause méridienne de 12h00 à 13h35.

Sur l'année scolaire 2013-2014, en moyenne 450 repas par jour ont été servis avec le souci d'une alimentation bio et locale. La préparation des repas est effectuée sur place par un cuisinier, avec introduction progressive d'aliments issus de l'agriculture bio (en 2011, les aliments secs -pâtes, riz, lentilles ...).

Les enfants de l'école Henri Matisse mangent entre 11h50 et 13h20, ceux de Léonard de Vinci entre 11h50 et 13h45, et les enfants de l'école Notre Dame mangent de 12h00 à 13h35.

Des ateliers sont proposés sur ce temps aux enfants de l'école élémentaire Léonard de Vinci, afin de leur faire passer un moment calme ou sportif avant ou après le repas. Ces ateliers sont financés par la commune et organisés par Léo Lagrange avec des animateurs et du personnel communal mis à disposition.

Activités extrascolaires (mercredi, samedi et vacances scolaires) par Méli-Mélo :

Léo Lagrange, association d'éducation populaire, est en charge (DSP) de la mise en place des activités extrascolaires. La structure s'appelle Méli-Mélo.

Le mercredi midi, l'école se termine à 11h50 dans les écoles Léonard de Vinci et Henri Matisse et à 11h45 à Notre Dame. Pour permettre aux parents qui travaillent d'avoir le temps de revenir sur la commune, un service de restauration est pris en œuvre par la collectivité jusqu'à 12h45.

Les mercredis scolaires, les enfants inscrits à Méli-Mélo sont pris en charge par les animateurs de Léo Lagrange dès la sortie de l'école et pendant le temps de restauration. Ils sont ensuite dirigés vers la structure.

Les horaires des vacances :

L'accueil du matin est fait de 7h30 à 9h30. Une collation et des activités sont proposées jusqu'à 12h00. De 12h00 à 13h00 un repas est servi au restaurant scolaire. De 13h30 à 14h30 un accueil est fait aux enfants qui n'ont pas participé le matin. Des activités sont mises en place l'après-midi et les départs vers la maison se font de 17h00 à 18h30.

Les associations :

| Associations : | Nombre d'inscrits en 2013 | Nombre de -25 ans inscrits en 2013 |
|--|---------------------------|------------------------------------|
| Scoubidou (enfants + assistantes. maternelles) | 97 | / |
| USL Union Sportive Laillé | 905 | 522 |
| Les Archers | 34 | 20 |
| Gym volontaire | 254 | 49 |
| Gym Laillé | 30 | / |
| Ateliers chorégraphique Laillé | 153 | 143 |
| Pédibus (enfants) | 23 | 23 |
| Ambiances créatives | 17 | / |
| Do Mi Sol Musique | 108 | 166 |
| SMACT Souffle mouvements et arts chinois traditionnels | / | / |
| ACL | 152 | 60 |
| VTT | 15 | 4 |
| Médiathèque | 280 familles | |

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :**Les atouts :**

*Des locaux disponibles sur site et/ou à proximité cf. plan ci-après.

*Un tissu associatif de la commune et des communes limitrophes riches

L'articulation avec le PEDT et les dispositifs existants :

*Le Contrat enfance jeunesse

*Les projets pédagogiques des structures (ALSH, accueil périscolaire)

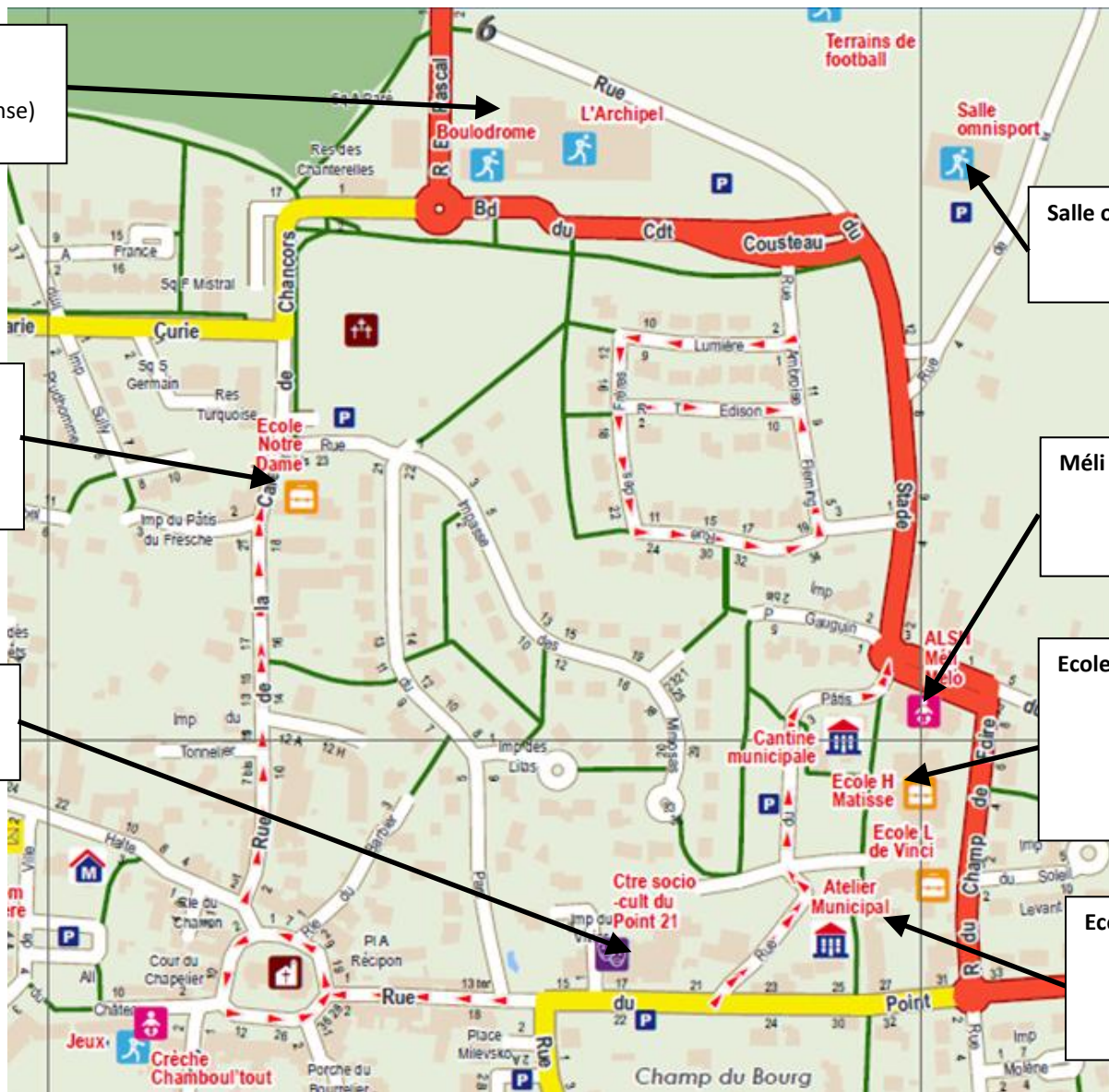
*Les projets d'école

Les locaux utilisés et leurs positions géographiques

Archipel
 L'Aréna (salle de sport)
 La Mezzanine (salle de danse)
 Boulodrome

Ecole Notre Dame
 La cour
 Salle de motricité
 Ateliers / Salles de classes

Point21 (centre socioculturel)
 Médiathèque
 Salles de musique



Salle omnisport
 Salle de danse Caroline Carlson
 Salle de sport

Méli Mélo (ALSH)
 Salle de motricité
 1 dortoir
 2 salles d'activités Méli Mélo

Ecole Henri Matisse
 Salle de motricité
 Une à deux salles de classes
 Une salle de classe inoccupée
 2 dortoirs
 Les mezzanines des classes

Ecole élémentaire Léonard de Vinci
 2 Salles périscolaires
 2 classes libres
 La cour
 Bibliothèque

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT:

* Besoins humains : création de postes

Coordinateur Péri-scolaire

2 animateurs sportifs

Contrat d'apprentissage (stagiaire BPJEPS)

Personnel d'entretien en complément du temps ATSEM dégagé pour les TAP.

* Nécessité d'adapter le transport scolaire avec une tournée supplémentaire le mercredi (matin et midi) et adaptation aux nouveaux horaires de temps scolaire.

* Un service de restauration renforcé le mercredi midi.

* Structures excentrées (point21, Archipel, Salle omnisport) perte de temps en trajet et nécessité d'un accompagnement supplémentaire pour la sécurité des enfants.

* Réaménagement du temps du personnel ATSEM, agents de restauration et d'entretien, agents techniques (occupation des salles, intervention sur les écoles...)

* Coût de fonctionnement des équipements scolaires le mercredi (Chauffage, eau, électricité, entretien...)

* Mettre en accord les plannings des associations avec les nouveaux horaires scolaires et péri-scolaires le créneau du mercredi matin n'étant plus disponible.

* Sur la première année d'application des nouveaux rythmes scolaires, le coût pour la commune est de 220€ par enfant pour les activités péri-scolaires. Avec une aide de l'état à déduire de 90€ par enfant pour l'année 2013-2014 et une subvention de la CAF pour le poste de coordonnateur.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

Le PEDT a pour but de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux enfants.

Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs

Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les activités proposées dans ce cadre n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Ce PEDT est un engagement entre la commune, les services de l'état et les différents partenaires. Il est établi en cohérence avec le contrat enfance jeunesse signé entre la CAF d'Ille et vilaine et Léo Lagrange.

Les principes éducatifs, effets attendus, articulation avec les projets d'écoles :

| Objectifs | Effets attendus | HM | LdV | ND |
|--|--|----|-----|----|
| Mettre en valeur des règles de socialisation. | | | | |
| - Développer des compétences sociales et civiques | Plus de respect entre les enfants Plus de respect envers les adultes sur le temps scolaire et périscolaire Diminution des conflits | X | X | X |
| - Favoriser les rencontres et l'échange entre enfants de différents cycles, différentes écoles... - Développer des projets intergénérationnels. | Préparation et participation à la fête des illuminations et du carnaval Préparation de la décoration pour le repas de fin d'année du CCAS. Rencontre et mise en place d'un projet entre le temps des TAP, le club des bienvenus et d'autres projets en cours. | X | X | X |
| - Respecter des règles dans tous les temps (scolaires, extrascolaires, périscolaires) | Respect du règlement commun de l'utilisation des locaux | X | X | X |
| - Créer les conditions de prise de paroles, de dialogues, de langage, de respect et de tolérance. | Satisfaction des enfants et des parents sur le contenu des activités proposées Forte participation des enfants aux activités périscolaires Mise en confiance et mise en avant des compétences de l'enfant pendant les activités extra et périscolaires, qui lui permettront de progresser sur le temps scolaire. | X | X | X |
| S'ouvrir aux autres et accepter les différences de chacun | | | | |
| - Ouverture culturelle et sportive | Augmentation de la fréquentation des activités des associations culturelles et sportives. | X | X | X |
| - Réduire les inégalités entre les enfants et leur permettre d'accéder à des activités. | Forte fréquentation des enfants lors des activités périscolaires.. Découverte des différents parcours: Parcours Arts et Culture, Parcours Citoyennetés, Parcours Sport. | X | X | X |

Articulation du projet éducatif avec le projet:

Un groupe de suivi issu du comité de pilotage rythmes scolaires s'est mis en place (Représentants des parents d'élèves, directrices d'écoles et enseignants, élus, coordinatrice et responsable du temps périscolaire, représentant Léo Lagrange, ATSEM). Il va travailler sur le PEDT pour validation au comité de pilotage rythmes scolaires.

4. ACTIONS, ACTIVITÉS ET EMPLOI DU TEMPS

Activités proposées dans le cadre du PEDT:

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement :

oui non

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire

et domaines concernés : Ecole élémentaire publique « Léonard de Vinci », école maternelle publique « Henri Matisse », école primaire privée « Notre Dame »

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :

oui non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

oui non

Si oui en indiquer les modalités : néant

Semaine Type école Henri Matisse

| | 7h15 | 8h30 | 8h30 | 11h50 | 11h50 | 12h45 | 13h20 | 14h15 | 14h15 | 16h05 | 16h05 | 16h30 | 16h30 | 19h00 |
|-----------------|------------------|------|----------------|-------|------------------|-----------------------------------|----------------------|-------|----------------|-------|---------------------|-------|------------------|-------|
| Lundi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | TAP (gratuit) | | Temps scolaire | | Temps Libre gratuit | | Garderie payante | |
| Mardi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | TAP (gratuit) ou APC | | Temps scolaire | | Temps Libre gratuit | | Garderie payante | |
| Mercredi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Repas | ALSH : Méli Mélo (déclaré DDCSPP) | | | | | | | 18h30 | |
| Jeudi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | TAP (gratuit) | | Temps scolaire | | Temps Libre gratuit | | Garderie payante | |
| Vendredi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | TAP (gratuit) | | Temps scolaire | | Temps Libre gratuit | | Garderie payante | |

Semaine type école Léonard de Vinci

| | 7h15 | 8h30 | 8h30 | 11h50 | 11h50 | 12h45 | 13h45 | 15h35 | 15h35 | 16h30 | 16h30 | 19h00 |
|-----------------|------------------|------|----------------|-------|------------------|-----------------------------------|----------------|-------|----------------------|-------|--------------------------|-------|
| Lundi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | Temps scolaire | | TAP (gratuit) ou APC | | Garderie / étude payante | |
| Mardi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | Temps scolaire | | TAP (gratuit) | | Garderie / étude payante | |
| Mercredi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Repas | ALSH : Méli Mélo (déclaré DDCSPP) | | | | | 18h30 | |
| Jeudi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | Temps scolaire | | TAP (gratuit) ou APC | | Garderie / étude payante | |
| Vendredi | Garderie payante | | Temps scolaire | | Pause méridienne | | Temps scolaire | | TAP (gratuit) | | Garderie / étude payante | |

Semaine type école Notre Dame

| | 7h30 | 8h45 | 8h45 | 11h45 | 12h | 12h | 12h45 | 13h35 | 14h30 | 16h30 | 16h30 | 19h00 |
|-----------------|------------------|----------------|------|-------|------------------|-----------------------------------|----------------------|----------------|-------|-------|--------------------------|-------|
| Lundi | Garderie payante | Temps scolaire | | | Pause méridienne | | Heure pastorale | Temps scolaire | | | Garderie / étude payante | |
| Mardi | Garderie payante | Temps scolaire | | | Pause méridienne | | TAP (gratuit) | Temps scolaire | | | Garderie / étude payante | |
| Mercredi | Garderie payante | Temps scolaire | | Repas | | ALSH : Méli Mélo (déclaré DDCSPP) | | | | | 18h30 | |
| Judi | Garderie payante | Temps scolaire | | | Pause méridienne | | TAP (gratuit) ou APC | Temps scolaire | | | Garderie / étude payante | |
| Vendredi | Garderie | Temps scolaire | | | Pause méridienne | | TAP (gratuit) | Temps scolaire | | | Garderie / étude payante | |

5. ACTEURS ENCADRANT LES ACTIVITES PROPOSEES

| Activité | Intervenant | Structure | Qualification de l'intervenant | Statut de l'intervenant (animateur, enseignant, bénévole, ...) | Observations (dont existence d'une convention) |
|--|----------------------------------|--------------------------|---|--|--|
| Multisports | Simon Leloup Valentin Gautier | Mairie | Brevet d'état d'animateur sportif Stagiaire BAFA | Animateur Communal | Convention avec USL Foot |
| Jeux de tennis | Erwan Col Jonathan Sabatier | USL Tennis | Brevet d'état | Animateur | |
| Initiation Pétanque | Jean Claude Gérard | USL Pétanque | Brevets fédéral d'éducateur | Bénévoles de l'association | |
| Gym Pilates | Séverine Leff | | DE prof de danse contemporaine Diplôme instructeur Pilates CQP Animateur Loisirs Sportifs | Intervenant extérieur | |
| - Construction de maquette - Jeux collectifs - Jeux de cour | Thomas Marchand | Mairie | BPJEPS Tout public | Apprenti | Contrat d'apprentissage avec la mairie |
| - Arts créatifs - Lecture d'histoires - Jeux de sociétés - Temps calmes - Temps de repos | ATSEM | Mairie | CAP petite enfance / Concours ATSEM | ATSEM | |
| - Temps libre sur la cour - Atelier coin libre détente - Atelier Jeux de sociétés - Atelier fabrication de jeu de société - Atelier petits citoyens - Atelier petits journaliste - Théâtre d'objet / théâtre d'impro - Géo poétique - Création Mr Carnaval | Animateur Léo Lagrange | Association Léo Lagrange | BAFA | Animateurs | DSP (24 séances hebdomadaires) |
| Musique | Patricia Daniel | Association DO MI SOL | Professeurs de musique | Intervenant extérieur | Convention avec DOMISOL |

| | | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|---|---------------------------|--|
| Médiathèque | Nathalie Hardy | Association Bibliothèque / Médiathèque | Agent communal (Agent d'animation/ ATSEM) | Agent communal (ex ATSEM) | |
| Sophrologie | Karine Unger | Pasithéa | | Intervenant extérieur | |
| Atelier Radio | Radio Laser | Radio Laser | | Intervenant extérieur | |
| A la découverte de la préhistoire | Gildas Neau | Animateur indépendant | | Intervenant extérieur | |
| La vie autour de l'arbre | Gildas / Dorian | Association culture bio | | Intervenant extérieur | |
| Ateliers Cuisine | Marc Denis | Mairie | | | |
| Ateliers Manuels | Valérie Laurent Aline Teixeira | CAP petite enfance | | Agent communal | |

6. PILOTAGE DU PROJET

Composition de la structure de pilotage:

Le comité de pilotage est composé :

- Des élus de la commission affaires scolaires, de la commission animation enfance jeunesse et périscolaire,
- De Mr le Maire,
- De la directrice générale des services,
- De la coordinatrice périscolaire,
- De la responsable du service périscolaire,
- DE l'IEN,
- Des trois directrices des écoles accompagnées d'un enseignant de chaque école,
- De deux représentants de parents par écoles (FCPE et APEL),
- De deux représentantes des ATSEM, et ASEM
- Des représentants des associations,
- Des représentants des opposants aux rythmes scolaires.

Coordination du projet :

Nom et prénom du coordinateur : Buron Stéphanie

Fonction : Coordinatrice rythmes scolaires

Adresse : Mairie de Laillé 2 rue de l'hôtel de ville 35890 Laillé

Téléphone : 02.99.42.57.10

Adresse électronique : coordinationrs@laille.fr

Modalités de pilotage : Le comité de pilotage se réunira en moyenne une fois par trimestre. Parallèlement des réunions avec les différents acteurs seront programmées tout au long de l'année.

7. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

L'inscription aux activités s'effectue principalement à l'année et toutes les activités sont gratuites.

Mode d'inscription aux activités proposées : Les familles inscrivent les enfants en TAP à l'année. Ils choisissent de les inscrire sur le nombre de jours souhaité à la semaine. Si les parents souhaitent avoir les plannings pour inscrire leur enfant en fonction des parcours établis par groupe, ceux-ci doivent faire une demande à la coordinatrice pour plus d'information. Les parcours se font par période inter-vacances. Trois jours par semaine les enfants ont accès à un parcours (sport, environnement...) deux jours pour les enfants de l'école Notre Dame. Un jour de la semaine les enfants ont accès à un temps libre sur la cour ainsi qu'à des jeux de société, de construction...

Les plannings sont consultables sur le site internet de la commune ainsi que dans les écoles.

Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

Tout au long de l'année, des informations écrites sont envoyées aux parents.

Sur le site internet de la commune ainsi que sur le journal communal, les projets créés au cours de l'année sont présentés.

Afin de présenter les activités périscolaires, un affichage sera fait dans l'espace parents commun aux deux écoles publiques. Pour l'école privée, ce lieu reste à définir.

La place « ozidé » (à proximité du restaurant scolaire), sera un lieu d'affichage et de présentation des temps forts des TAP visible par tous les Lailléens.

De plus, les représentants de parents (FCPE, APEL) sont membres des différentes commissions en lien avec la réforme des rythmes : comité de pilotage, groupe de suivi du PEDT...

8. EVALUATION

Les intervenants doivent rendre compte de leur démarche pédagogique et de la progression sur les séances d'intervention, décrivant : l'atelier, les objectifs, les moyens matériels nécessaires, l'organisation de la progression de l'atelier sur un cycle inter-vacances, les indicateurs d'évaluation de l'action (Fiche parcours).

La périodicité des évaluations des activités est un cycle inter-vacances.

Le retour de satisfaction des enfants et des parents (enquête annuelle menée)

Le retour des enseignants

Indicateurs quantitatifs :

Le taux de participation des enfants aux différentes activités

Comptabiliser les manques de respect entre enfants et envers les adultes et faire le lien avec la fiche de suivi du nouveau règlement périscolaire.

Participation aux événements préparés (évaluation du nombre de participants au carnaval ou à la fête des illuminations)

Comptabiliser les inscriptions à des activités découvertes en atelier.

Forte fréquentation des enfants lors des activités périscolaires..

Indicateurs qualitatifs :

Qualification des intervenants et taux d'encadrement adaptés

Adaptation des contenus, des méthodes, des locaux aux besoins de tous les enfants.

Le retour de satisfaction des enfants et des parents (enquête menée)

Retour des intervenants sous forme de réunion bilan et de rencontres individuelles.